

Sujet : [INTERNET] projet d'installation d'enrobage à chaud à Roquefort des Corbières

De : Marie Angele Bennavail <marieangeleben@gmail.com>

Date : 18/09/2019 20:48

Pour : pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr

BENNAVAIL MARIE-ANGELE
1 RUE DU CHALET
11540 ROQUEFORT DES CORBIERES

Monsieur le Préfet, Monsieur l'inspecteur ICPE,

je souhaite exprimer mon désaccord avec ce projet, et ce pour plusieurs raisons :

- un tel projet présenterait de nombreux impacts sur la biodiversité (la faune et la flore de ce secteur sont déjà très fortement fragilisés par l'autoroute, le champs de photovoltaïque, la carrière et les incessants passages de camion)
- ce lieu est très exposé aux vents dominants (un des secteurs les plus ventés de toute la côte entre Perpignan et Narbonne, en hauteur, sans aucune protection contre les vents dominants) , les rejets dans l'air de l'installation et du trafic important de camion seront portés vers le village de Roquefort en cas de vent "marin", vers le village de Lapalme et Leucate lors de nombreux jours de vent "tramontane"

Ayant attentivement pris connaissance du dossier, j'ai noté que de nombreux impacts sur l'air sont identifiés, et ce malgré les mesures prévues par la société "Malet Grands Chantiers spie batignolles" , qui ne pourra pas les éliminer, juste les limiter si toutefois il met en œuvre les mesures de réduction des nuisances qu'il annonce :

- Les fumées de la chaudière de réchauffage, de la cheminée d'évacuation du dépoussiéreur , des engins et véhicules
- Envol de poussières

De plus en annexe 8, il est bien précisé qu'il y aura des vapeurs de fuel

En annexe 9, les mesures réalisées font état de différents composants nocifs dans les rejets atmosphériques :

Oxydes d'azote
COV totaux
Poussières totales
Oxydes de Soufre (SO2)

Devant tous ces impacts pour l'environnement et la population, je vous demande de ne pas autoriser cette installation à cet endroit.

Je suis bien consciente que nous sommes tous des usagers de la route et de l'autoroute, et que pour cela il faut bien fabriquer de l'enrobé

mais il est essentiel de choisir un secteur qui soit tout d'abord plus près des zones de travaux d'élargissement entre aire de Bizanet et bifurcation A9/A61, afin de diminuer l'impact carbone du transport des matières et mais aussi un lieu protégé du vent par des reliefs naturels.

De plus, la procédure de demande d'enregistrement ne permet nullement d'avoir une étude d'impact faite par un tiers neutre, les seuls éléments qui sont présentés sont ceux réalisés par l'entreprise portant le projet.

Mme Bennavail